

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2014

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 1663)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 241

présenté par

Mme Lemaire et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

APRÈS L'ARTICLE 17 QUATER, insérer la division et l'intitulé suivants:

« Titre III *TER*

« Dispositions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs relations avec l'administration ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.